

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 16 décembre 2019 à 20h09 à l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

Robert Chartier, conseiller n° 1
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
formant quorum sous la présidence de Jacques Drolet, maire.

Sont également présents :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier
Michael Ferland, responsable du Service d'urbanisme et inspecteur municipal

MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
 4. **CORRESPONDANCE**
 5. **URBANISME**
 - 5.1. Demande de dérogation mineure #2019-11-0013 - Secteur du Mont Foster -
Chemin Mont-Foster -
Parcelle 14
 - 5.2. Mont Foster - Entente relative à des travaux municipaux
 - 5.3. Préservation des paysages et de l'environnement - Panneaux solaires et éoliennes - Règlement - Avis de motion
 - 5.4. Entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbre -
Addenda 2
 6. **ADMINISTRATION**
 - 6.1. Approbation des comptes et transferts
 - 6.2. Rapport des dépenses autorisées
 - 6.3. Calendrier 2020 des séances du conseil
 - 6.4. Bulletin municipal - Calendrier
 - 6.5. Vérificateur externe - Offre de service
 - 6.6. Registre public des déclarations des membres du conseil
 - 6.7. Location d'espace d'entreposage - Contrat
 7. **VOIRIE**
 - 7.1. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
 8. **ENVIRONNEMENT**
 9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 10. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 11. **LOISIRS ET CULTURE**
 12. **VARIA**
 13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
 14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
-

313-1219
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 20h09.

314-1219
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert et :

en enlevant les points suivants :

- 5.2. Mont Foster - Entente relative à des travaux municipaux
- 7.1. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

et en ajoutant le point suivant :

- 5.5 Mont Foster - Corridor appalachien - Servitude

Adoptée à l'unanimité

315-1219
PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

316-1219
CORRESPONDANCE

Aucun nouveau document à ajouter.

317-1219
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2019-11-0013 - SECTEUR
DU MONT-FOSTER - CHEMIN MONT-FOSTER - PARCELLE 14

Le maire et monsieur Michael Ferland, responsable du service d'urbanisme et inspecteur municipal présentent la demande.

Nature et effets de la demande #2019-11-0013 :

Permettre la réduction de la superficie minimale requise des lots situés en terrain montagneux, pour la parcelle 14, de 35 255.5 mètres carrés à 35 070.7 mètres carrés en faveur du lot 5 193 311 du cadastre du Québec (matricule 9010-88-6935), représentant une différence de 184.8 mètres carrés ;

Le tout, tel que confirmé par M. Daniel Gélinas, arpenteur-géomètre au dossier, pour la firme Denicourt arpenteurs-géomètres, sous sa minute 4120, feuillet numéro 2. La norme établie à l'article 4.1.3 du Règlement sur le lotissement numéro 265-2008 stipule que la superficie minimale requise pour les lots situés en terrain montagneux doit être de 40 000 mètres carrés pour les lots situés à 600 mètres et plus au-dessus du niveau moyen de la mer et qui ne sont pas contigus à une zone de conservation.

Identification du site concerné :

L'emplacement visé par la présente demande est situé dans le secteur du Mont Foster, le long du chemin du Mont-Foster, à l'est du projet.

La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

**317-1219
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2019-11-0013 - SECTEUR
DU MONT-FOSTER - CHEMIN MONT-FOSTER - PARCELLE 14**

ATTENDU qu'en vertu des articles 145.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété et la demande a été effectuée de bonne foi ;

ATTENDU que la réglementation actuelle a pour effet de causer un préjudice sérieux aux demandeurs ;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal, par sa résolution numéro 1219-013, d'approuver la présente demande ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2019-11-0013 et de permettre la réduction de la superficie minimale requise des lots situés en terrain montagneux, pour la parcelle 14, de 35 255.5 mètres carrés à 35 070.7 mètres carrés en faveur du lot 5 193 311 du cadastre du Québec (matricule 9010-88-6935), représentant une différence de 184.8 mètres carrés ;

Le tout, tel que confirmé par M. Daniel Gélinas, arpenteur-géomètre au dossier, pour la firme Denicourt arpenteurs-géomètres, sous sa minute 4120, feuillet numéro 2. La norme établie à l'article 4.1.3 du Règlement sur le lotissement numéro 265-2008 stipule que la superficie minimale requise pour les lots situés en terrain montagneux doit être de 40 000 mètres carrés pour les lots situés à 600 mètres et plus au-dessus du niveau moyen de la mer et qui ne sont pas contigus à une zone de conservation.

Adoptée à l'unanimité

**318-1219
URBANISME
MONT FOSTER - ENTENTE RELATIVE
À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**319-1219
URBANISME
PRÉSERVATION DES PAYSAGES ET DE L'ENVIRONNEMENT -
PANNÉAUX SOLAIRES ET ÉOLIENNES - RÈGLEMENT - AVIS DE
MOTION**

Attendu que le plan stratégique de la Municipalité reconnaît un consensus quant à la préservation des paysages et de l'environnement.

Avis de motion est donnée par Jacques Drolet de la présentation pour adoption à une prochaine séance d'un règlement assujettissant l'implantation d'éolienne

ou de panneaux solaires à l'approbation d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Cet avis de motion produit un effet de gel concernant les dispositions ci-haut mentionnées.

320-1219
URBANISME
ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FORESTERIE ET À
L'APPLICATION DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES
CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES - ADDENDA 2

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu d'autoriser le maire à signer l'addenda 2 de l'entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres.

Adoptée à l'unanimité

321-1219
URBANISME
MONT FOSTER - CORRIDOR APPALACHIEN - SERVITUDE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- d'autoriser le maire Jacques Drolet (ou le maire suppléant Denis Vaillancourt) et le directeur général, Jean-François Grandmont, à négocier et à signer un projet d'acte notarié prévoyant la création d'une servitude permettant l'aménagement d'une aire de virage (au bout du chemin Summit) et un accès aux sentiers menant à la tour d'observation (Tour des scouts) pour et au nom de la Municipalité de Bolton-Ouest;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

Adoptée à l'unanimité

322-1219
ADMINISTRATION
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu d'approuver la liste des comptes et transferts en date du 12 décembre 2019 au montant de 122 541.49 \$, et d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

323-1219
ADMINISTRATION
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Ce point est reporté.

324-1219
ADMINISTRATION
CALENDRIER 2020 DES SÉANCES DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin , APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu que le conseil adopte le calendrier 2020 des séances du conseil suivant :

Lundi le 13 janvier à 19h30
Lundi le 3 février à 19h30
Lundi le 9 mars à 19h30
Lundi le 6 avril à 19h30
Samedi le 2 mai à 9h30
Lundi le 1er juin à 19h30
Lundi le 6 juillet à 19h30
Lundi le 10 août à 19h30
Mardi le 8 septembre à 19h30
Lundi le 5 octobre à 19h30
Lundi le 2 novembre à 19h30
Lundi le 7 décembre à 19h30
Lundi le 21 décembre à 19h30

Qu'avis public soit donné à cet effet et que ces dates soient inscrites sur le calendrier municipal pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

325-1219
ADMINISTRATION
BULLETIN MUNICIPAL - CALENDRIER

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'approuver le calendrier municipal joint en annexe de la présente résolution aux fins de publications dans le bulletin municipal de décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

326-1219
ADMINISTRATION
VÉRIFICATEUR EXTERNE - OFFRE DE SERVICES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 au montant total de 9350 \$ plus taxes.

De financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité;

D'autoriser le maire et le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

327-1219
ADMINISTRATION
REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU
CONSEIL

Le directeur général dépose un extrait du registre public des déclarations des membres du conseil conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Ce registre ne contient aucune mention.

328-1219
ADMINISTRATION
LOCATION D'ESPACE D'ENTREPOSAGE - CONTRAT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général à conclure un contrat avec Entreposage Victoria au montant de 65 \$ par mois, taxes incluses, le temps de réaliser les travaux de rénovation essentiels de l'Hôtel de Ville;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

329-1219
VOIRIE

Aucun dossier.

330-1219
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

331-1219
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

332-1219
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun dossier.

333-1219
LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

334-1219
VARIA

Aucun dossier.

335-1219
DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

336-1219
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h53.

Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier

Jacques Drolet
Maire